



Gold Label Ultra MG

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 IDENTIFICATEUR DE PRODUIT

Nom du produit :

Gold Label Ultra MG

Catégorie de produit :

Engrais minéral liquide

1.2 UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DU MÉLANGE

Utilisation:

Solution nutritive liquide pour applications horticoles.

Utilisations déconseillées:

Aucune en cas d'utilisation conforme.

1.3 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Fabricant :

Gold Label – Special Mix B.V.
Oosteinderweg 303A
1432 AW Aalsmeer
Pays-Bas
Téléphone : +31 (0)299 675711
E-mail : info@goldlabel.nl
Site web : www.goldlabel.nl

Fournisseur :

The A Group (T.A.G.) GmbH
Seestrass 214
8808 Bäch - SZ
Schweiz
Téléphone : +41 21 647 69 65

1.4. Numéro d'appel d'urgence

145 pour les appels de la Suisse ou +41 (0)44 251 51 51 (24 h). Tox Info Suisse, Zürich
(Informations en Allemand, Français, Italien et Anglais).

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 CLASSIFICATION DU MÉLANGE

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) :

Eye Irrit. 2 – H319

Provoque une sévère irritation des yeux.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS)

Conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
et au Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Version: 1.0

Print date: 2/23/26

Revision date: 2/23/26

Page: 2.13

Gold Label Ultra MG

Le produit n'est pas classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement au sens du règlement CLP, à l'exception de l'irritation oculaire mentionnée ci-dessus.

2.2 ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) :

Pictogramme de danger :



Mention d'avertissement :

ATTENTION

Mention de danger :

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence :

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

2.3 AUTRES DANGERS

Le mélange ne répond pas aux critères PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement REACH.

Le produit contient des nitrates pouvant contribuer à l'eutrophisation en cas de rejet important dans l'environnement.

SECTION 3: COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Non applicable.



Gold Label Ultra MG

3.2 Mélanges

Préparation aqueuse à base notamment de nitrate de magnésium, nitrate d'ammonium et acide nitrique.

Composants dangereux :

Nitrate de magnésium

CAS : 10377-60-3

CE : 233-826-7

Teneur : 10 – 20 %

Classification (CLP) : Ox. Sol. 2 – H272 ; Eye Irrit. 2 – H319

Nitrate d'ammonium

CAS : 6484-52-2

CE : 229-347-8

Teneur : 1 – 5 %

Classification (CLP) : Ox. Sol. 3 – H272 ; Eye Irrit. 2 – H319

Acide nitrique (env. 38 %)

CAS : 7697-37-2

CE : 231-714-2

Teneur : 0,1 – 1 %

Classification (substance pure) : Ox. Liq. 3 – H272 ; Skin Corr. 1A – H314

Texte intégral des mentions H : voir section 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux :

Retirer immédiatement les vêtements contaminés.

En cas de malaise, consulter un médecin.

Après inhalation :

Transporter la personne à l'air frais.

En cas de symptômes persistants, consulter un médecin.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS)

Conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
et au Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Version: 1.0

Print date: 2/23/26

Revision date: 2/23/26

Page: 4.13

Gold Label Ultra MG

Après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon.

En cas d'irritation cutanée persistante, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux :

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes, en maintenant les paupières ouvertes.

Retirer les lentilles de contact si possible.

Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Après ingestion :

Rincer la bouche avec de l'eau.

Ne pas faire vomir.

Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec les yeux :

Provoque une sévère irritation des yeux.

Rougeur, douleur, larmolement.

Contact avec la peau :

Peut provoquer une légère irritation.

Inhalation :

Peut provoquer une irritation des voies respiratoires en cas d'exposition à des aérosols.

Ingestion :

Peut provoquer une irritation du tractus gastro-intestinal.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction



Gold Label Ultra MG

Moyens d'extinction appropriés :

Eau pulvérisée, mousse, poudre d'extinction ou dioxyde de carbone (CO₂).

Adapter les moyens d'extinction à l'incendie environnant.

Moyens d'extinction inappropriés :

Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant du mélange

Le produit n'est pas inflammable.

En cas d'incendie ou de chauffage important, des gaz irritants ou toxiques peuvent être libérés, notamment des oxydes d'azote (NO_x).

La présence de nitrates peut favoriser la combustion d'autres matériaux.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection adaptés.

Éviter que les eaux d'extinction contaminées ne pénètrent dans les égouts ou les cours d'eau.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation suffisante.

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Porter un équipement de protection approprié (voir section 8).

Tenir à l'écart les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts, les eaux de surface ou les eaux souterraines.

Empêcher toute infiltration importante dans le sol.

En cas de déversement important, informer les autorités compétentes si nécessaire.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir le déversement.

Absorber avec un matériau inerte (sable, terre, liant universel).

Recueillir dans des récipients appropriés pour élimination conformément à la réglementation locale.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS)

Conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

et au Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Version: 1.0

Print date: 2/23/26

Revision date: 2/23/26

Page: 6.13

Gold Label Ultra MG

Rincer les résidus avec de l'eau en quantité suffisante.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 7 pour les informations relatives à la manipulation.

Voir section 8 pour les équipements de protection individuelle.

Voir section 13 pour les considérations relatives à l'élimination.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Assurer une ventilation suffisante sur le lieu de travail.

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains après manipulation.

Éviter la formation d'aérosols.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans l'emballage d'origine, hermétiquement fermé.

Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé.

Température de stockage recommandée : 5 – 35 °C.

Protéger contre le gel.

Éviter l'exposition directe à la chaleur et aux rayons du soleil.

Ne pas stocker à proximité d'agents réducteurs puissants ou de bases fortes.

Ne pas mélanger avec d'autres produits incompatibles.

Matériaux compatibles pour les récipients : polyéthylène, PVC, acier inoxydable.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Engrais liquide pour applications horticoles.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :



Gold Label Ultra MG

Acide nitrique (CAS 7697-37-2)

VLEP (court terme) : 2,6 mg/m³ (1 ppm)

DNEL et PNEC des composants principaux disponibles sur demande.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures techniques :

Assurer une ventilation adéquate du poste de travail.

Protection des yeux :

Port de lunettes de protection recommandé en cas de risque d'éclaboussures.

Protection des mains :

Le port de gants résistants aux produits chimiques est recommandé lors de manipulations répétées ou prolongées.

Protection respiratoire :

Non requise dans des conditions normales d'utilisation.

En cas de formation d'aérosols, utiliser une protection respiratoire appropriée.

Mesures d'hygiène :

Se laver les mains après manipulation.

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Contrôles environnementaux :

Éviter les rejets importants dans l'environnement.

Ne pas déverser le produit concentré dans les eaux de surface ou les égouts.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique :

Liquide

Couleur :

Vert

Odeur :

Inodore



Gold Label Ultra MG

Seuil olfactif :

Non déterminé

pH :

Non déterminé

Point de fusion / point de congélation :

Environ -4 °C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :

Non déterminé

Point d'éclair :

> 93 °C

Inflammabilité :

Non applicable

Limites d'explosivité :

Non déterminé

Pression de vapeur :

Non déterminé

Densité relative :

Environ 1,25 (eau = 1)

Solubilité :

Entièrement miscible dans l'eau

Coefficient de partage n-octanol/eau :

Non déterminé

Température d'auto-inflammation :

Non déterminé

Température de décomposition :

Non déterminé

Viscosité dynamique :

Environ 3,1 Pa·s

9.2 Autres informations

Aucune information supplémentaire pertinente disponible.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ



Gold Label Ultra MG

10.1 Réactivité

Aucune réactivité dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.
Éviter les températures extrêmes (gel ou chaleur excessive).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.
La présence de nitrates peut favoriser la combustion d'autres matériaux en cas d'incendie.

10.4 Conditions à éviter

Éviter le gel.
Éviter l'exposition prolongée à des températures supérieures à 35 °C.
Protéger contre la chaleur et les rayons directs du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Agents réducteurs puissants.
Bases fortes.
Métaux sensibles à la corrosion (par ex. métaux galvanisés).

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie ou de décomposition thermique, formation possible d'oxydes d'azote (NO_x).

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :

Non classé sur la base des données disponibles.

Corrosion / irritation cutanée :

Non classé comme irritant cutané.
Un contact prolongé ou répété peut provoquer une légère irritation.

Lésions oculaires graves / irritation oculaire :

Provoque une sévère irritation des yeux (H319).
Symptômes possibles : rougeur, douleur, larmoiement.



Gold Label Ultra MG

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Non classé comme sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales :

Non classé.

Cancérogénicité :

Non classé.

Toxicité pour la reproduction :

Non classé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition unique :

Non classé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition répétée :

Non classé.

Danger par aspiration :

Non applicable (produit aqueux).

11.2 Informations sur les autres dangers

Aucune information supplémentaire pertinente disponible.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Non classé comme dangereux pour le milieu aquatique sur la base des données disponibles.

Les nitrates contenus dans le produit peuvent contribuer à l'eutrophisation en cas de rejet important dans l'environnement.

12.2 Persistance et dégradabilité

Les composants inorganiques ne sont pas biodégradables.

Dans des conditions environnementales normales, les nitrates sont assimilés par les plantes ou dilués.



Gold Label Ultra MG

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucun potentiel de bioaccumulation significatif attendu.

12.4 Mobilité dans le sol

Le produit est entièrement miscible dans l'eau et peut pénétrer dans le sol en cas de déversement important.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange ne répond pas aux critères PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Autres effets néfastes

Éviter les rejets importants et non contrôlés dans l'environnement.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit :

Éliminer conformément à la réglementation locale et nationale en vigueur.

Ne pas rejeter le produit concentré dans les égouts ou les eaux de surface.

Le produit non contaminé peut être utilisé conformément à sa destination comme engrais.

En cas de contamination, élimination par une entreprise spécialisée agréée.

Emballages non nettoyés :

Vider complètement les récipients.

Éliminer conformément à la réglementation locale.

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés selon les prescriptions en vigueur.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU

Non applicable.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.



Gold Label Ultra MG

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable.

14.4 Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5 Dangers pour l'environnement

Non.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune mesure particulière requise.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Non applicable.

Le produit n'est pas classé comme marchandise dangereuse selon les réglementations ADR, RID, ADN, IMDG et IATA.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Le produit est classé et étiqueté conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

En Suisse, le produit est soumis à la Loi sur les produits chimiques (LChim) et à l'Ordonnance sur les produits chimiques (OChim).

Les prescriptions nationales et locales doivent être respectées.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce mélange.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des mentions H mentionnées aux sections 2 et 3 :

H272 Peut aggraver un incendie ; comburant.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS)

Conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
et au Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Version: 1.0

Print date: 2/23/26

Revision date: 2/23/26

Page: 13.13

Gold Label Ultra MG

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Abréviations et acronymes :

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses

IATA : International Air Transport Association

CLP : Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

REACH : Règlement (CE) n° 1907/2006

PBT : Persistant, Bioaccumulable et Toxique

vPvB : Très Persistant et très Bioaccumulable

Date d'édition : 20-02-'26

Version : 1.0 (CH)

Autres informations :

- Ce produit, y compris sa formulation, est la propriété intellectuelle de Gold Label – Pays-Bas.
- Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel des connaissances et ont pour seul objectif de décrire le produit au regard des exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement.

Fin de la fiche de données de sécurité.
